

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	20 (puis 19, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
- votants par procuration	6 (puis 7, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
- absents	3
- total des votants	26

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 16 décembre 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi douze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trois décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Paul DHAILLE (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19), Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	Mme Anne NOËL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	Mme Sylvie LEGENTIL

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie LEGENTIL est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.112/12.19

Objet : **Classes de découverte**
Ecole maternelle Triolet
Tarifs et conventions

Délibération n°: D.112/12.19

**Objet : Classes de découverte
Ecole maternelle Triolet
Tarifs et conventions**

Madame LEROUX rappelle que dans le cadre de leurs activités pédagogiques, les écoles peuvent solliciter la Ville de Lillebonne pour l'organisation de classes de découverte dont le financement est partiellement assuré par la commune.

Au titre de l'année scolaire 2019-2020, les enseignants de deux classes de l'école maternelle Triolet ont manifesté leur souhait d'organiser une classe de découverte à Grandcourt pour leurs élèves de moyenne et grande sections.

La participation des familles à cette classe de découverte est calculée en fonction des quotients familiaux et de leur lieu de résidence ; les tarifs appliqués aux familles correspondant à un pourcentage du coût total du montant du séjour. Ainsi, en tenant compte de la participation de la Ville de Lillebonne, la participation des familles s'établit comme suit :

TRANCHES DE QUOTIENT	LILLEBONNE	EXTERIEUR
A	33 %	38 %
B	38 %	43 %
C	43 %	48 %
D	46 %	53 %
E	48 %	56 %
F	53 %	61 %
G	58 %	66 %

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant la nécessité de prévoir les modalités d'organisation et de financement de la classe de découverte de l'école maternelle Triolet en 2020,

Délibération n°: D.112/12.19

**Objet : Classes de découverte
Ecole maternelle Triolet
Tarifs et conventions**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer comme suit la participation des familles dont les enfants, élèves de moyenne et grande sections de l'école Triolet, participeront à une classe de découverte sur le thème de la ferme, du 18 au 20 mai 2020, à Grandcourt :

Coût du séjour : 10 306,00 €
Coût par élève : 257,65 €
Base de référence : 258,00 €

TRANCHES	LILLEBONNE	EXTERIEUR
	EUROS	EUROS
A	85,00	98,00
B	98,00	111,00
C	111,00	124,00
D	119,00	137,00
E	124,00	144,00
F	137,00	157,00
G	150,00	170,00

Sont inclus dans le coût : l'hébergement en pension complète, la mise à disposition d'animateurs vie quotidienne au départ de Lillebonne, l'encadrement des activités et le transport en autocar.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir, dans le cadre de ce séjour, avec l'organisme « La Ferme Européenne des Enfants » Le Hamel - 76660 Grandcourt.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*



